

## **Procès-verbal du Conseil municipal du 19 Septembre 2011**

A 20h30, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et procède à l'appel.

Mme Isabelle NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

**Sont présents** : Jacques VOLLE, André REYNAUD, Christiane MOSNIER, Isabelle NICOLAS, Maurice DUC, René GUIGON, Marie-Andrée MENINI, Didier PORTAL, Patrice BAIN, Serge BOUDIGNON, Aurélie CHEVALIER, Josiane FIZE, Aurélie GALLIEN, Jean-Claude GHELAS, Nathalie GOULESQUE, Paul SAGNARD, Gérard TEYSSIER, Elisabeth VIALLE, Hélène CROISSANT, Patrick LAURENT, Michel SABATIER, Danièle SOUCHON, Jean-Pierre SURREL ;

**Ont donné procuration** : Xavier MERLE à Maurice DUC, Geneviève TERRASSE à Isabelle NICOLAS, Bernard VACHER à André REYNAUD ;

**Absents** : Jean-Louis FALCON ;

**Secrétaire de séance** : Isabelle NICOLAS.

### **Adoption du PV de la séance du 19 Juillet 2011**

Après l'ouverture de la réunion du Conseil Municipal, l'appel des conseillers et constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire donne lecture du PV du Conseil Municipal du 19 juillet dernier. Aucune observation ni rectification n'est demandée moyennant quoi le PV est mis aux voix et approuvé à l'unanimité.

### **1 – Indemnité de Conseil allouée au Receveur Municipal**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que le Receveur, Monsieur ARNAUD, a été appelé à de nouvelles fonctions au sein de la Trésorerie Générale (Payeur Départemental).

Il est remplacé par Monsieur Jean-Claude RANC, auquel il convient désormais d'attribuer l'indemnité de conseil.

Traditionnellement accordée à 100 % par la commune, cette indemnité est attribuée nominativement, ce qui explique qu'une nouvelle délibération soit nécessaire.

Par ailleurs, nous nous appuyons régulièrement sur les services du Trésorier, moyennant quoi cette indemnité se justifie.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

### **2 – Demande d'exonération de la taxe sur les spectacles**

Marie-Andrée MENINI, Adjointe, indique au Conseil Municipal, que le COP Rugby, qui est amené à jouer sur les installations du Stade Massot en attendant la rénovation du Stade Lafayette, sollicite l'exonération sur la taxe sur les spectacles et manifestations sportives pour la saison 2011-2012.

Elle rappelle que la position de la municipalité a toujours été en faveur du sport et pour un financement aussi élevé que possible pour les associations elles même, moyennant quoi, l'exonération demandée se justifie.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'exonération de la taxe sur les spectacles.**

### **3 – Modification du tableau des emplois communaux – Création de 2 postes**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il s'agit de créer 2 emplois afin d'assurer, la promotion et l'avancement de grade de 2 agents.

L'un de catégorie B au poste de Rédacteur Territorial, l'autre en catégorie A au poste d'Attaché Principal.

**Invité à délibérer, le Conseil Municipal approuve les deux créations de postes à l'unanimité.**

#### **4 – Convention d’entretien des sentiers de randonnée (Communauté d’Agglomération)**

Monsieur REYNAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d’Agglomération a entrepris une grande remise à niveau des itinéraires de promenades et randonnées.

Dans ce cadre, le sentier de St Joseph a été retenu et fait l’objet d’une Fiche Respirando.

La Communauté d’Agglomération qui met en place l’équipement et crée le balisage, sollicite par convention, la commune pour une durée de 5 ans afin qu’elle assure les interventions d’entretien.

**Invité à délibérer, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.**

#### **5 – Autorisation de signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF**

Christiane MOSNIER, Adjointe, rappelle la politique communale en faveur de la petite enfance et précise que le contrat Enfance Jeunesse avec la CAF est arrivé à son terme et qu’il convient de le renouveler pour la période 2010-2013.

Il convient d’autoriser Monsieur le Maire, par délibération, à signer ce contrat qui apporte des financements importants et fixe un nouvel objectif pour la période (création Jardin d’Enfants).

**Invité à délibérer, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.**

#### **6 – Autorisation de signer le contrat d’enlèvement et de prise en charge des déchets**

Monsieur REYNAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que la collecte des ordures ménagères, de compétence intercommunale, n’est cependant pas assurée automatiquement pour les producteurs de déchets ménagers supérieur à 1 100 L hebdomadaire.

Compte tenu du prix proposé, pour la crèche, le restaurant et la MJC, il est préférable de contractualiser avec la société SRVV tant pour les ordures ménagères que pour la collecte sélective.

**Invité à délibéré, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.**

#### **7 – Syndicat Départemental d’Electrification**

- Enfouissement des réseaux Avenue de Paradis
- Extension de réseau (JAROUSSE)
- Désignation de deux délégués (nouveaux statuts)

Didier PORTAL, indique que 4 délibérations sont à prendre pour le Syndicat Départemental d’Electrification.

Deux autorisant des travaux d’enfouissement de réseaux et d’éclairage public Avenue de Paradis,

Une concernant l’extension de réseaux dans le cadre d’un permis de construire, secteur Le Séjalat (JAROUSSE),

Une pour désigner deux nouveaux délégués dans le cadre de la nouvelle organisation statutaire du syndicat.

Monsieur PORTAL et Monsieur SAGNARD sont proposés pour représenter la commune au sein du Secteur Electrique, lequel élira ses représentants au Comité Syndical.

**Approbation de l’ensemble de ces délibérations à l’unanimité.**

#### **8 – Autorisation de signer la convention de gestion urbaine et sociale de proximité**

Monsieur REYNAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint, soumet à l’approbation du Conseil Municipal, la convention de gestion urbaine de proximité, signée avec la communauté d’agglomération, la ville du Puy en Velay, Chadrac et Espaly. Il s’agit de prendre en compte la situation de certains quartiers en l’occurrence, le quartier de l’Arbousset, en vue d’y apporter des solutions spécifiques. Cette démarche doit permettre d’améliorer l’environnement dans les quartiers et d’obtenir les aides de l’ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).

**Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité.**

## **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire rappelle à tous les élus la réunion publique du 28 septembre 2011 à 20h30, à l'Espace Charles VII, Salle des 3 Rochers, pour l'aménagement de l'avenue du Puy.
- Monsieur le Maire rappelle à tous les délégués sénatoriaux, l'élection sénatoriale du Dimanche 25 septembre 2011.

A 21 heures 45 minutes l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés. Monsieur le Maire lève la séance.

**Isabelle NICOLAS**  
Secrétaire de Séance

**Jacques VOLLE**  
Maire